

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Certification des forêts

CATÉGORIE PRINCIPALE

Gestion environnementale

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Gestion de la qualité des milieux

CATÉGORIE SECONDAIRE

Composantes environnementales et liens environnement-santé

THÉMATIQUE SECONDAIRE

Faune, flore et habitats

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	BEN MENA
Prénom	Sami
E-mail	Sami.benmena@spw.wallonie.be
Tél	081/33.50.95

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Certification des forêts
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>La certification forestière peut être définie comme un système garantissant que les bois portant ce label proviennent de forêts gérées durablement.</p> <p>Il s'agit d'un processus selon lequel un propriétaire (public ou privé) s'engage, par la signature d'une charte et le suivi de règles précises, à tendre vers une gestion forestière durable, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. La propriété certifiée fait l'objet d'audits destinés à vérifier que les règles définies sont respectées. Le bois ainsi produit est labellisé et peut être valorisé en tant que tel dans la filière bois.</p> <p>En Belgique, deux systèmes de certification reconnus au niveau international coexistent : les systèmes PEFC (<i>Programme for the endorsement of forest certification</i>) et FSC (<i>Forest stewardship council</i>). Le premier système est largement prépondérant en Wallonie.</p> <p>La certification forestière PEFC repose principalement sur des critères définis lors des Conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe¹.</p>
Référence(s) (définition)	Filière Bois Wallonie, 2024. Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie. https://www.filierreboiswallonie.be/sites/default/files/inline-images/ST_ChartePEFC2024_FBW_fr.pdf

¹ Pour plus d'informations sur les Conférences ministérielles pour la protection des forêts, consulter le site <http://foresteurope.org/> et pour plus d'informations sur les standards internationaux PEFC, consulter le site <https://www.pefc.org/resources/technical-documentation>

	<p>Plus d'information sur le site de PEFC Belgique : https://www.pefc.be/fr/agir-en-tant-que/proprietaire-forestier</p>
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	<p>En Wallonie, le Code forestier définit dans son article 1^{er} les bois et forêts comme un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager, et met en avant la nécessité de gérer les bois et forêts en tenant compte des impératifs de développement durable :</p> <p>"Article 1^{er}. Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économique, écologique et sociale.</p> <p>Le développement durable des bois et forêts implique la nécessité d'appliquer de manière équilibrée et appropriée les principes suivants :</p> <p>1° le maintien et l'amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle du carbone ;</p> <p>2° le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;</p> <p>3° le maintien et l'encouragement des fonctions de production des bois et forêts ;</p> <p>4° le maintien, la conservation et l'amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;</p> <p>5° le maintien et l'amélioration des fonctions de protection dans la gestion des bois et forêts, notamment le sol et l'eau ;</p> <p>6° le maintien et l'amélioration d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.</p> <p>Le développement durable des bois et forêts implique plus particulièrement le maintien d'un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus, et la promotion d'une forêt mélangée et d'âges multiples, adaptée aux changements climatiques et capable d'en atténuer certains effets."</p> <p>Les systèmes de certification forestière sont nés de la recherche d'un équilibre dans la gestion sylvicole entre les fonctions productive, sociale et environnementale de la forêt.</p> <p>La proportion de forêts certifiées, publiques ou privées, donne dès lors une image des efforts réalisés par les propriétaires pour tendre vers une gestion durable de la forêt.</p> <p><u>Cadre réglementaire :</u></p> <p>Décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier. En ligne. Consolidation officielle. https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/07/15/2008203215/2025/01/01</p>

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEUR N°1

Titre	Superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie, par types de propriétaire (2024)
Description des paramètres présentés	<p>L'indicateur comprend les paramètres suivants, relatifs aux superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Proportion des superficies appartenant aux Communes — Proportion des superficies appartenant à la Région wallonne — Proportion des superficies appartenant aux autres propriétaires publics (Provinces, CPAS, fabriques d'églises, Donation royale, terrains militaires...) — Proportion des superficies appartenant aux propriétaires privés (particuliers, sociétés privées) <p>en 2024.</p>

Unité(s)	%
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données de superficies forestières certifiées PEFC	
Fournisseur des données	Filière Bois Wallonie, à partir des données du Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts (SPW ARNE - DNF) et de la Société royale forestière de Belgique (SRFB)
Description des données	<p>Les données fournies par Filière Bois Wallonie correspondent aux superficies des forêts certifiées PEFC en Wallonie (en ha), pour les propriétaires publics (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics) et privés en 2024.</p> <p><u>Données relatives aux propriétaires publics :</u> Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC sont fournies à Filière Bois Wallonie par le DNF et sont livrées telles quelles : nombre d'hectares de forêts certifiées PEFC pour chaque type de propriétaire public (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics). Ces données sont issues de la banque de données EFOR, qui constitue le système centralisé de gestion des forêts publiques, notamment pour le suivi des travaux sylvicoles. Toutes les forêts relevant du domaine public sont répertoriées dans la banque de données EFOR du DNF. Les surfaces enregistrées dans la base de données correspondent soit aux surfaces cadastrales, soit aux surfaces remesurées pour les besoins de gestion.</p> <p><u>Données relatives aux propriétaires privés :</u> Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC appartenant aux propriétaires privés sont fournies à Filière Bois Wallonie par la SRFB, qui agit pour compte de PEFC Belgium. Les données se rapportent aux propriétaires privés qui ont signé une charte d'adhésion au système et qui sont en règle de cotisation². Elles sont issues des DSG ("document simple de gestion"). Le DSG contient les caractéristiques générales de la propriété forestière, en ce compris sa superficie. Il s'agit le plus souvent des superficies cadastrales³. Les valeurs relatives (%) sont issues du rapport entre les superficies de chaque type de propriétaire et la superficie forestière totale certifiée PEFC. La superficie forestière totale certifiée PEFC provient quant à elle de la somme des superficies forestières certifiées PEFC publiques et privées. Les données sont mises à jour annuellement.</p>
Traitement des données	Les données sont prises telles quelles. Aucun traitement n'est effectué

² Lorsqu'un propriétaire privé ne remplit plus les conditions de la certification (non-signature de la charte, défaut de cotisation, défaut de DSG (document simple de gestion), non-conformité lors de l'audit...), la propriété est retirée du système PEFC. Avant 2017, une mauvaise gestion de la banque de données a impacté la qualité des données relatives aux propriétaires privés certifiés PEFC, notamment lors du renouvellement de la charte de certification liée au nouveau Plan de progrès PEFC 2013 - 2018. Certains propriétaires qui n'ont plus adhéré au système ont été maintenus dans la banque de données. Fin 2017, une remise à niveau de la banque de données SRFB - PEFC a permis d'améliorer la série des données.

³ À noter que le DSG est un outil de gestion à destination des propriétaires forestiers privés, établi sur base volontaire. Il est toutefois obligatoire dans le cadre de la certification.

INDICATEUR N°2	
Titre	Superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie
Description des paramètres présentés	L'indicateur présente l'évolution des superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie depuis l'année 2003 (le système PEFC ayant été mis en place en 2002, l'année 2003 correspond à la première année de données disponibles) jusqu'à la dernière année disponible (2024), pour les forêts publiques, les forêts privées et la somme des forêts publiques et privées.
Unité(s)	ha (x 1 000)
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données de superficies forestières certifiées PEFC	
Fournisseur des données	<ul style="list-style-type: none"> — SPW ARNE – DNF — Filière Bois Wallonie, à partir des données du DNF et de la SRFB — Société royale forestière de Belgique (SRFB)
Description des données	<p>Le système PEFC ayant été mis en place en 2002, l'année 2003 correspond à la première année de données disponibles. Celles-ci correspondent aux superficies de forêts certifiées PEFC en Wallonie (en ha).</p> <p>Les données relatives aux années 2003 à 2021 ont été fournies par le DNF pour les propriétaires publics (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics) et par la SRFB pour les propriétaires privés. Les données relatives aux années 2022 et 2023 ont été fournies par le DNF tant pour les propriétaires publics que pour les propriétaires privés. Les données relatives à l'année 2024 ont été fournies par Filière Bois Wallonie qui les a reçues du DNF pour les propriétaires publics et de la SRFB pour les propriétaires privés.</p> <p><u>Données fournies par le DNF :</u></p> <p>Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC fournies par le DNF sont livrées telles quelles : nombre d'hectares de forêts certifiées PEFC pour l'ensemble des propriétaires publics (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics). Ces données sont issues de la banque de données EFOR, qui constitue le système centralisé de gestion des forêts publiques, notamment pour le suivi des travaux sylvicoles. Toutes les forêts relevant du domaine public sont répertoriées dans la banque de données EFOR du DNF. Les surfaces enregistrées dans la base de données correspondent soit aux surfaces cadastrales, soit aux surfaces remesurées pour les besoins de gestion.</p> <p>Par ailleurs, le DNF reçoit aussi de la SRFB des données sur la certification de la forêt privée (nombre total d'hectares de forêts certifiées PEFC).</p> <p><u>Données fournies par la SRFB :</u></p> <p>Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC appartenant aux propriétaires privés sont fournies par la SRFB, qui agit pour compte de PEFC Belgium. Les données proviennent des déclarations des propriétaires privés qui ont signé une charte d'adhésion au système et qui sont en règle de cotisation. Les propriétaires établissent un "document simple de gestion" (DSG). Le DSG contient les caractéristiques générales de la propriété forestière, en ce compris sa superficie. Il s'agit le plus souvent des superficies cadastrales.</p> <p><u>Données fournies par Filière Bois Wallonie :</u></p> <p>Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC appartenant tant aux propriétaires publics qu'aux propriétaires privés sont fournies à Filière Bois Wallonie par le DNF et la SRFB. Ce sont les mêmes données que celles détaillées ci-dessus.</p>

	Les données sont mises à jour annuellement.
Traitement des données	Aucun traitement n'est réalisé sur les données fournies. Toutefois, la superficie forestière totale certifiée PEFC provient de la somme des superficies forestières certifiées PEFC publiques et privées.

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

Imprécision des données	<ul style="list-style-type: none"> — Les superficies forestières certifiées PEFC renseignées par le DNF et la SRFB proviennent généralement des informations cadastrales des parcelles soumises à la certification PEFC. Il peut exister des différences entre la superficie réelle de la parcelle forestière et celle renseignée au cadastre. — La fiche d'indicateurs présente la proportion des superficies forestières certifiées PEFC par rapport à la superficie forestière totale wallonne (52,6 %). La superficie forestière totale wallonne provient des données de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (IPRFW). L'inventaire est réalisé sur base d'un échantillonnage. Les résultats produits sont issus du traitement des données récoltées sur 50 % des points d'observation (5 573 sur les 11 080 situés en forêt) lors des campagnes de mesurage 2015 - 2023 (année de référence 2019) du deuxième cycle de l'inventaire (2008 – 2028). L'erreur estimée pour la superficie forestière totale wallonne s'élève à 1,6 %⁴.
Fiabilité des données	<ul style="list-style-type: none"> — La qualité des renseignements fournis par les propriétaires peut influencer la fiabilité des données. — Les données publiées par Filière Bois Wallonie constituent une information à un moment précis. Or l'évolution des superficies certifiées est continue. Il peut donc y avoir un décalage entre les données publiées par Filière Bois Wallonie et des données sollicitées quelques mois plus tard auprès du DNF et/ou de la SRFB. — La différence entre l'année de référence de l'IPRFW pour l'évaluation de la superficie forestière totale (2019) et la dernière année utilisée (2024) pour l'évaluation des superficies certifiées peut engendrer un certain décalage entre les superficies.

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

Paramètre évalué par le pictogramme	Superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie (indicateur 2)
ÉTAT	
Méthode d'attribution	Évaluation non réalisable
Norme utilisée (si pertinent)	Il n'y a pas de référentiel. Le Code forestier n'impose pas d'objectif chiffré. Idéalement, il faudrait tendre vers 100 % de forêts certifiées.
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

⁴ SPW - DGO3 - DNF, 2015. Inventaire forestier wallon. Résultats 1994 - 2012. SPW Editions : Jambes, Belgique. En ligne. https://environnement.wallonie.be/files/Images/Milieux/For%aats%20et%20Nature/For%aats%20wallonnes/En%20chifres%20et%20en%20carte/Publication_Inventaire-forestier-wallon.pdf (consulté le 14/07/2025)

TENDANCE	
Méthode d'attribution	Comparaison, sur une série chronologique de minimum 10 ans, des superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie.
Norme utilisée (si pertinent)	Néant
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

SECTION 6 : MISES À JOUR

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Novembre 2025
---	---------------